



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2022

Conseil municipal du 07 avril 2022

CADRE GÉNÉRAL

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Mais le budget communal c'est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire organe exécutif de la collectivité – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Le Budget primitif 2021 a été construit dans le strict respect des objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires le 17 février 2022.

Il intervient dans un contexte budgétaire incertain qui impose une certaine prudence. La crise sanitaire entraînera inexorablement des conséquences financières pour les collectivités.

Ce budget 2021 illustre la volonté de la municipalité au regard de ses capacités financières de traduire les axes prioritaires de la mandature :

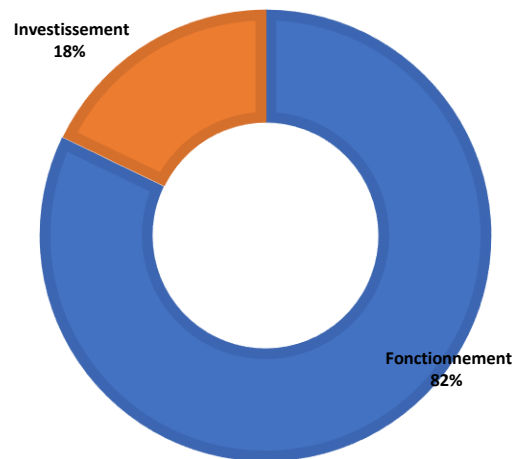
- Construire une ville plus belle et agréable à vivre
- Être attentifs à tous
- Contribuer au bien être et à l'épanouissement de chaque Houlmois

Ce document a pour objectif de présenter les principales informations et évolutions du budget 2022 du budget principal de la Commune.

LES VOLUMES FINANCIERS POUR 2022

Un budget global de : 4 795 016,71 € en hausse de 8% par rapport au BP de 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2021		138 040,21		184 744,39
Mouvements réels	3 776 794,13	3 768 417,91	888 558,59	574 150,21
Mouvements d'ordre	129 663,99	0.00		129 663,99
TOTAL	3 906 458,12	3 906 458,12	888 558,59	888 558,59



Un budget primitif marqué par :

- La prise en compte des effets inflationnistes sur les matières premières, en particuliers les fluides qui conduit à une forte prévision de croissance des dépenses de services +7,47% par rapport à 2021,
- Des prévisions de recettes de fonctionnement très prudentes de l'ordre de : **+5,5%**,
- Une fiscalité contenue par la reconduction des taux communaux de la fiscalité locale sur le foncier bâti et non bâti.
- Des dépenses d'équipement en hausse de **24,8%** et qui représentent 81% des dépenses réelles d'investissement).
- Un endettement maîtrisé.

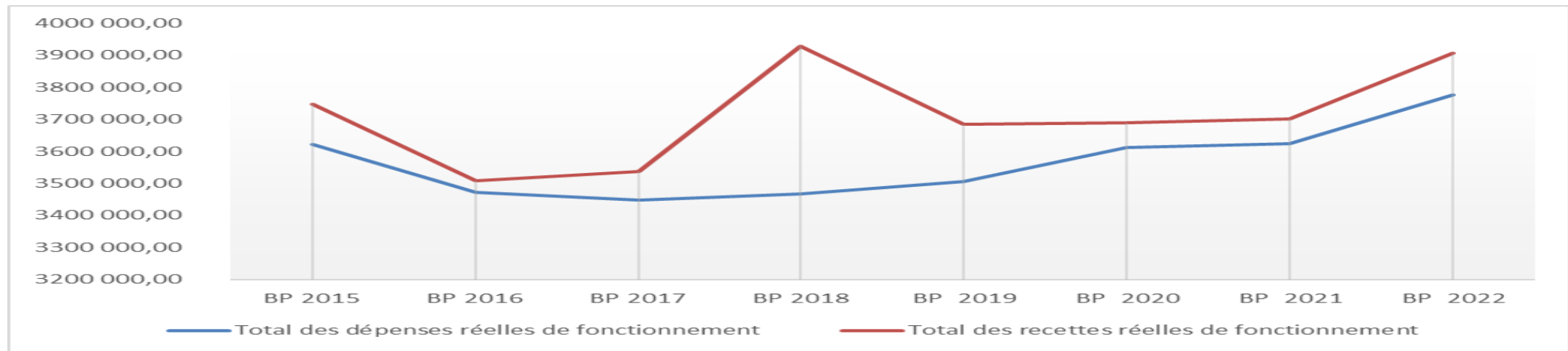
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante avec en dépenses principalement les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations), et en recettes essentiellement les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les produits d'exploitation du domaine et des services publics locaux.

Elle est composée d'opérations:

- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement;

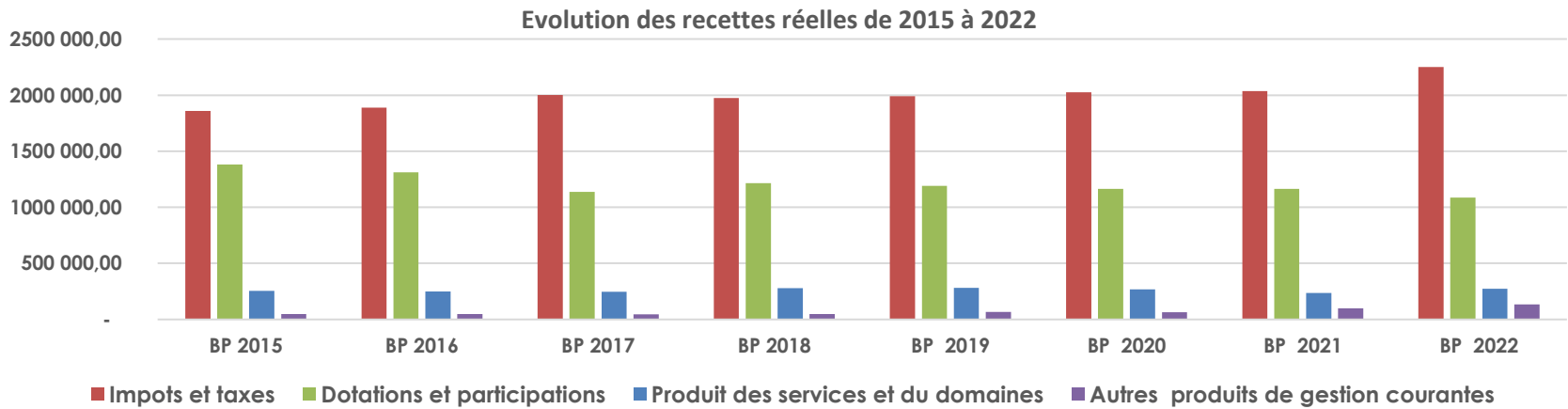
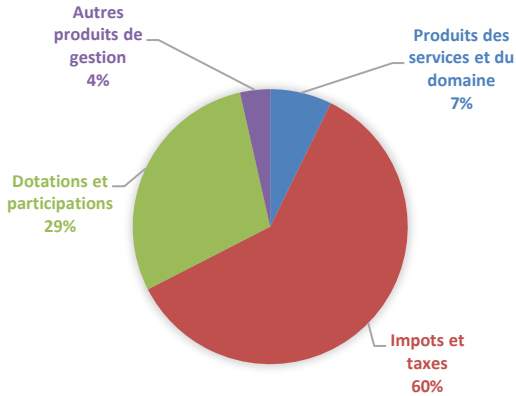
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **3 906 458,12€**, soit +5,5% par rapport au BP 2021 (de +9,2% par rapport au CA 2021).



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble

	LIBELLE	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	60 088,16	25 000,00	30 541,54	25 000,00
70	Produit des services et du domaine	197 756,01	234 500,00	298 768,02	271 500,00
73	Impôts et taxes	2 035 658,28	2 035 514,00	2 218 395,85	2 251 078,00
74	Dotations et participations	1 167 233,79	1 164 700,00	1 051 254,43	1 084 839,91
75	Autres produits de gestion courante	88 904,30	97 000,00	125 778,35	132 000,00
Recettes de gestion		3 489 552,38	3 531 714,00	3 724 738,19	3 764 417,91
76	Produits financiers	4 853,00	4 853,00	4 000,00	4 000,00
77	Produits exceptionnels	1 117,20	-		
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 555 610,74	3 561 567,00	3 728 930,18	3 768 417,91



Excédent de fonctionnement reporté pour 2022 de :
138 040,21 €

Des prévisions de recettes de gestion en hausse de + 5,8% par rapport au BP 2021 (+ 1,05% par rapport au CA 2021).

Ce qu'il faut retenir des prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2022.

❑ **Les recettes fiscales (Chap. 73)** provenant des taxes locales (pour près de 87%) et d'autres impôts .

Depuis 2021, la collectivité ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. En compensation elle reçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à laquelle un coefficient correcteur est appliqué pour neutraliser les écarts.

Le produit des contributions directes est évalué à **1 957 344,00€ pour 2022**

bases prévisionnelles de la fiscalité

	Bases d'imposition effectives en 2021	Base d'imposition prévisionnelles en 2022	Produits attendus
Taxe foncière sur le bâti - Taux : 54,26%	3 804 704	3 910 000	2 121 566
Taxe foncière sur le non bâti - Taux : 79,15%	7 721	8 000	6 332
Total produits attendus (non corrigés)			2 127 898
Effet Coefficient correcteur (calculé par les services fiscaux)		0,915107	-181 185
Taxe foncière prévisionnelle			1 946 713,00
Produits TH sur <u>les résidences secondaires</u>	66032	68 280	10 631,00
Total prévisionnelle			1 957 344,00

Ce chapitre comprend également :

- La fiscalité reversée par la Métropole (AC, DSC, FPIC) : **263 220 €**
- La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : **17 000 €**

❑ **Les produits de la tarification des services publics et de l'occupation du domaine public (Chap. 70)** sont évalués à **271 500 €** soit une hausse de 15,8% par rapport au BP 2021 pour prendre en compte l'augmentation de la fréquentation des services municipaux post pandémie.

❑ **Les Dotations et participations (Chapitre 74)**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les dotations et participations quant à elles représentent 29% des recettes de fonctionnement de la collectivité (*dont 60% uniquement pour la DGF*).

La loi de finances pour 2022 précise une stabilité des enveloppes. Compte tenu de l'évolution de la population DGF du Houleme la collectivité peut espérer une hausse de sa dotation globale en gardant à l'esprit un possible écrêtement lié aux mécanismes d'ajustement interne de l'enveloppe de la DGF. Les prévisions des autres dotations (DNP et DSR) ont été estimées quasiment à leurs niveaux de 2021.

A ce stade de l'élaboration budgétaire, nous ne disposons pas de la répartition de la DGF pour les communes pour l'année 2022.

Le montant de la DGF pour 2022 est estimée à 708 000 € contre 702 902€ (en 2021) soit une variation de +0,7%

Les compensations diverses :

- *Les exonérations fiscales* versées par l'État aux collectivités servent le plus souvent de variable d'ajustement dans le cadre de réformes des dotations. Elles sont estimées à 20 048 €.
- La compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation versée par le Département en fin d'année est estimée à 105 000 €.
- La compensation de la taxe d'habitation a disparue et a été intégrée dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale

Participation des autres organismes

A noter également sur le chapitre (74) , l'estimation à hauteur de **170 000€** des recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales pour la prise en charge des prestations de services relatives à l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et la crèche.

❑ Autres produits de gestions courantes

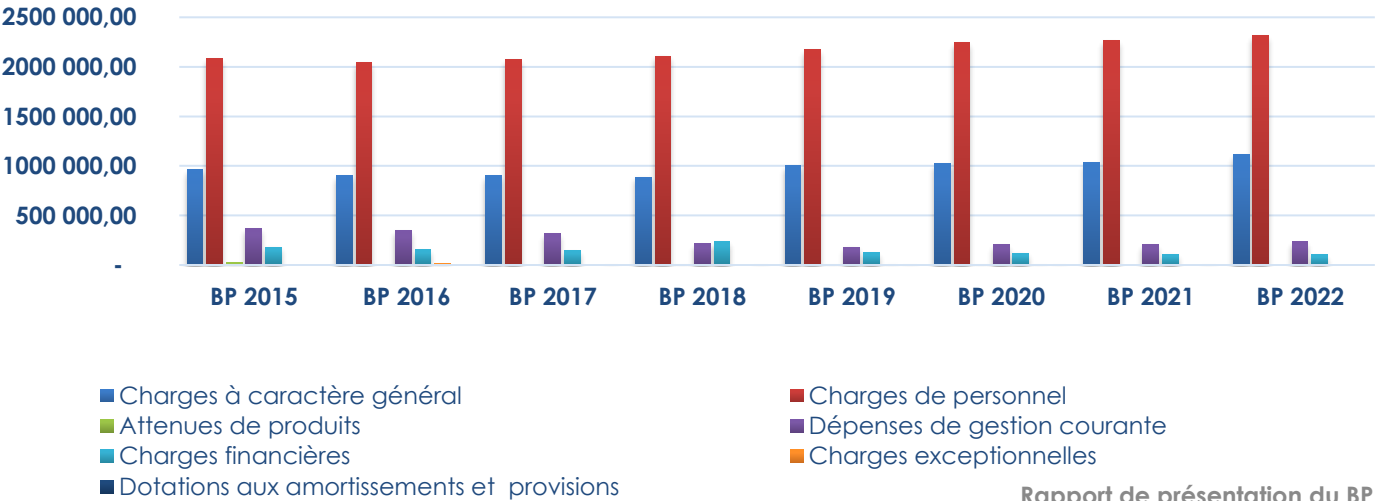
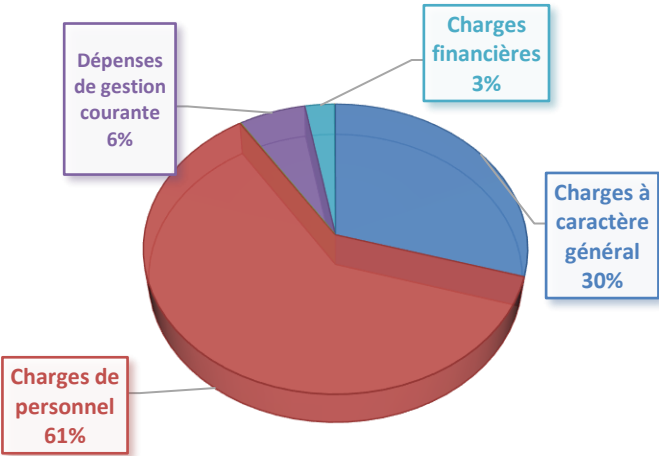
Ces produits concernent essentiellement les loyers tirés du patrimoine communal (Cabinets médicaux et logements) . Ils sont réévalués par rapport aux prévisions de 2021 pour tenir compte d'une mise en exploitation de l'ensemble des cabinets médicaux.

Recettes attendues **132 000€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Vue d'ensemble

	LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
O11	Charges à caractère général	1 024 200,00	852 437,82	1 026 300,00	1 007 557,61	1 115 722,50
O12	Charges de personnel et frais assimilés	2 243 376,72	2 088 633,14	2 264 080,14	2 174 458,46	2 311 071,63
O14	Atténuation de produits	7 000,00	3 277,00	7 000,00	1 464,00	3 000,00
65	Dépenses de gestion courante	205 500,00	181 639,97	205 500,00	200 569,44	235 000,00
Total charges de gestion		3 480 076,72	3 125 987,93	3 502 880,14	3 384 326,24	3 664 794,13
66	Charges financières	119 230,00	118 509,93	110 930,00	110 671,50	103 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	1 544,35	3 614,80	1 407,17	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 000,00	-	7 000,00		7 000,00
O22	Dépenses imprévues	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 612 806,72	3 246 042,21	3 625 424,94	3 572 409,10	3 776 794,13



Des charges de gestion en forte augmentation **(+4,52%)** pour prendre en compte les effets inflationnistes sur les matières premières notamment l'Energie et le combustible.

Des prévisions de dépenses réelles en augmentation de **+ 4,12%** par rapport à celles de l'année 2021.

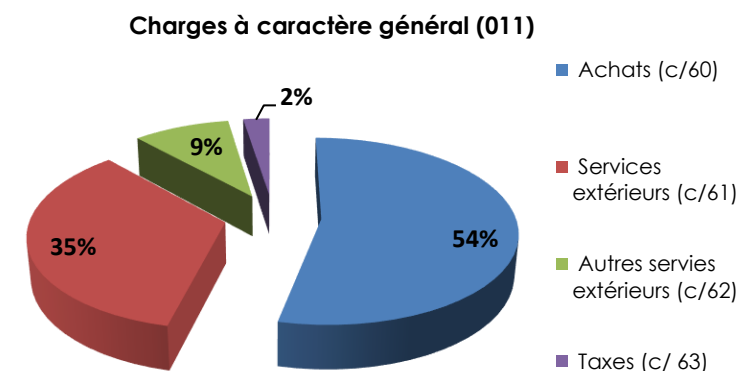
Ce qu'il faut retenir :

❑ **Les charges à caractère général** : correspond aux charges et moyens de services de la collectivité Elles représentent 30% des charges réelles de la collectivité.

Par rapport aux années antérieures la tendance est inversée. La ville va faire face comme toutes les collectivités aux effets directs de l'inflation sur matières premières (Électricité, gaz, alimentation...)

Pour l'année 2022 elles sont prévues avec une augmentation de **+8,1 %** par rapport au prévisionnel de 2021.

Charges à caractère général (011)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol*.
Achats (c/60)	494 079	526 380	528 400	598 923	13,3%
Services extérieurs (c/61)	367 266	357 220	366 100	385 500	5,3%
Autres servies extérieurs (c/62)	117 200	118 600	111 800	103 300	-7,6%
Taxes (c/ 63)	22 000	22 000	26 000	28 000	7,7%
Total Chap. 011	1 000 545	1 024 200	1 032 300	1 115 723	8,1%



Cette évolution intègre :

- L'inflation sur les achats de matières premières (Électricité, gaz, alimentation...)
- Les mesures liées aux protocoles sanitaires en cours (recours à du personnel extérieur (Cailly Emploi) pour la désinfection des locaux
- Les besoins liés au bon fonctionnement des ALSH (diversification des activités,...),
- L'entretien et la maintenance des bâtiments communaux.
- L'entretien des espaces publics

❑ **Les charges de personnel** constituent le principal poste de dépenses du budget : **61%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour l'année 2022 les prévisions concernant les charges de personnel sont en augmentation de **+ 2,08%** par rapport au BP 2021 (+6,2% par rapport au CA 2021).

Cette prévision à la hausse intègre aussi bien des éléments structurels que conjoncturels telles que :

- Les mesures gouvernementales sensées stimuler le pouvoir d'achat des agents (indemnité inflation, revalorisation des grilles indiciaires
- Mesures statutaires et GVT
- Mesures issues de la loi de transformation de la fonction publique, notamment l'impact financier lié à la mise en œuvre de l'indemnité de précarité pour les contrats courts,
- Organisation des élections présidentielles et législatives en avril et juin 2022,
- La mise en place d'un système d'astreinte annuelle pour prendre en compte une meilleure continuité du service public communal.
- Une éventuelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Charges de personnel et frais assimilés (012)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol*
Rémunérations	1 525 331	1 578 877	1 600 000	1 637 000	2,3%
Cotisations	633 500	647 500	647 000	656 000	1,4%
Autres	16 000	17 000	17 000	18 000	5,9%
Total Chap. 012	2 174 831	2 243 377	2 264 000	2 311 000	2,08%

❑ Les autres charges de gestion courantes

Sur ce chapitre, on retrouve :

- Les indemnités et frais de mission du Maire et des Adjoints.
- Les subventions aux associations (article 6574) dont le montant est prévu à hauteur de 40 000 €, reste stable par rapport à 2020). Ces subventions contribuent tout au long de l'année à créer ou maintenir du lien social.
- Les créances admises en non-valeur (article 6541) et les créances éteintes (article 6542).
- L'article 65738 concerne la subvention au budget autonome du CCAS. Un crédit de 55 000 € est nécessaire pour équilibrer ce budget.

Autres charges de gestion courante (65)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol
Élus	125 059,00	121 000,00	121 000,00	131 000,00	8,3%
Contingents et participations	0	0	0	0	0,0%
Subventions aux associations	45 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,0%
Autres	34 000,00	44 500,00	44 500,00	62 500,0	40,4%
Total	204 059	205 500,00	205 500,00	233 500,00	13,6%

❑ Les charges financières

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2022 s'élève à **103 000 €** contre **116 732,16 €** en 2021. Cette diminution est en cohérence avec le profil d'extinction de la dette depuis 2014. Les charges d'intérêt représentent 24,90 €/Hab.

Encours prévisionnel de la dette au 31/12/2022 : **1 979 811 €**, soit 478,68 €/hab.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La **section d'investissement** comprend les opérations en capital qui ont pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles ainsi que le remboursement du capital de la dette. En recette elle intègre le reversement du fonds de compensation de la TVA, les subventions, l'autofinancement.

Elle est composée d'opérations:

- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement; Dans le présent BP elles s'apparentent des recettes internes.

La section d'investissement reprend fidèlement les orientations budgétaires présentées le 24 février 2022.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **888 558,59 €** soit près de + 20% par rapport au BP 2021.

Des crédits nouveaux à hauteur de **333 500 €** axés sur :

- Des travaux d'aménagement
- La valorisation du patrimoine communal
- L'amélioration des conditions de travail des services,

Financés par les fonds propres,
Et en actionnant tous les leviers de
subventions possibles Métropole (FAA, FACIL)
et État (DETR).

Les dépenses d'investissement

	LIBELLE	RAR 2021	Propositions nouvelles 2022	BP 2022 (Propositions + RAR)
	Opérations d'équipement	391 058,59	333 500,00	715 058,69
13	subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		164 000,00	164 000,00
18	Compte de liaison			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses Imprévues			-
	Total des dépenses réelles d'investissement	391 058,59	497 500,00	888 558,59

Ventilation des crédits d'équipement nouveaux à hauteur de **333 500 €** pour l'année 2022.

Travaux d'aménagement - espaces publics : 151 000€

- ☐ **Cimetière** : Aménagement du cimetière: une enveloppe de 110 000€,
- ☐ **Stade** : Réfection de la couverture de la buvette et du guichet d'accueil et du mur : 31 000 €
- ☐ **Opérations diverses** : 10 000 €

Travaux sur le patrimoine communal : 85 000€

- ☐ **Accessibilité** – travaux de mise aux normes : 30 000 €
- ☐ **Mairie** : travaux de sécurisation des accès : 20 000 €
- ☐ **Opérations diverses** : 35 000 €

Achats d'équipements: 51 000 €

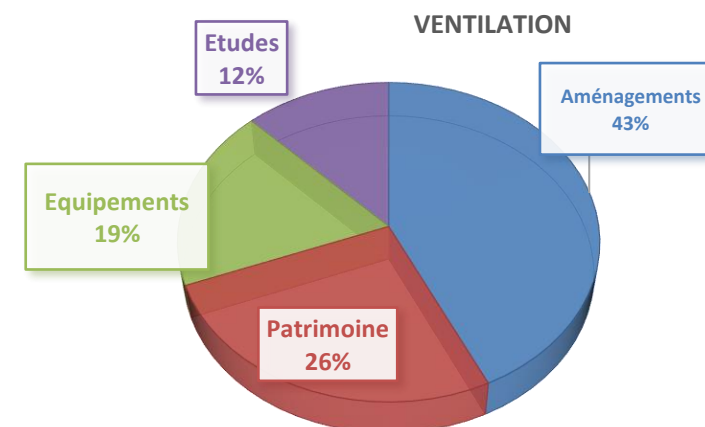
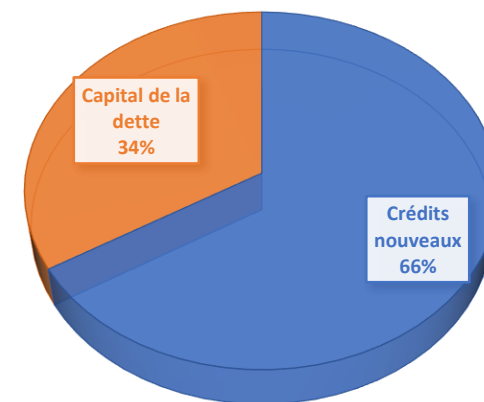
- ☐ **Restaurant scolaire** – Achat de matériels : 7 500€
- ☐ **Services techniques** – Renouvellement de matériel : 15 000 €
- ☐ **Administration** – Matériel informatique pour les besoins des services : 23 000 €
- ☐ **ALSH** - Renouvellement de matériel : 5 500 €

Études : 40 000 €

- ☐ Études de faisabilité pour la réfection du foyer communal et du parc : 40 000 €

Rapport de présentation du BP 2022

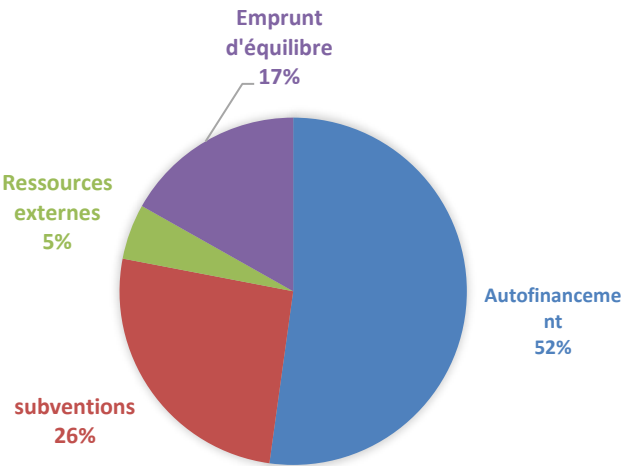
STRUCTURATION
DES NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT



Recettes d'investissement

COMPTE	LIBELLE	RAR 2021	Propositions nouvelles 2022	BP 2022+RAR
001	Résultat reporté	212 642,66	184 744,39	397 387,05
13	Subventions d'investissement	-		
10	Dotations fonds divers et réserves		195 658,87	195 658,87
1022	Dont FCTVA		25 658,87	25 658,87
1068	dont Excédent de fonctionnement capitalisé		170 000,00	170 000,00
16	Emprunt		149 086,68	149 086,68
27	reprise de dettes par la métropole		16 762,00	16 762,00
Total des recettes réelles d'investissement		212 642,66	546 251,94	758 894,60
O21	Virement section de fonctionnement		54 749,33	54 749,33
O40	Opération d'ordre de transfert entre section		74 914,66	74 914,66
O41	Opérations patrimoniales		-	-
Total des recettes d'ordre			129 663,99	129 663,99
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		212 642,66	675 915,93	888 558,59

MODE DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2022



Mode de financement des investissements :

Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements, le solde d'exécution) , les subventions, le FCTVA, ainsi qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 149 086,68 €.

Autofinancement :	429 659,05€
Subventions :	212 642€
Ressources externes :	87 462,00
Emprunts d'équilibre :	149 086,68 €



L'emprunt d'équilibre affiché est théorique et sera couvert par les subventions qui seront sollicitées au niveau de la Métropole Rouen Normandie (FAA FSIC) et de l'État (DETR).

Ventilation fonctionnelle du BP 2022 (INVEST + FONCT)

